

# *Saint-Antoine-sur-Richelieu*

---

## politique culturelle

automne 2011

Présenté par  
le CCCT  
mise à jour  
29 novembre 2011

# Table des matières

## **Introduction**

- 1. Les fondements de la politique culturelle**
- 2. La culture à St-Antoine-sur-Richelieu**
- 3. Les principes de l'intervention culturelle municipale**
- 4. Les rôles de la municipalité**
- 5. Les grandes orientations de la politique culturelle municipale**
- 6. Les orientations, objectifs et moyens préconisés**
- 7. La mise en œuvre et le suivi de la politique culturelle**

## **Conclusion**

# Introduction

Le **CCCT** a reçu avec enthousiasme le mandat que lui a confié le Conseil municipal de Saint-Antoine-sur-Richelieu de travailler à l'élaboration d'une politique culturelle au profit de la population antonienne.

Avec la contribution d'un consultant en communication, **l'ancien** comité a appuyé sa réflexion sur une lecture exhaustive de l'activité culturelle passée de Saint-Antoine-sur-Richelieu et des valeurs développées au sein de la municipalité régionale de comté, sur l'analyse de documents d'appoint et sur les résultats de consultations qu'il a menées auprès de la population, du milieu culturel et artistique antonien ainsi qu'auprès des services municipaux engagés dans l'intervention culturelle sur le territoire.

L'ensemble de ces démarches a permis au comité d'obtenir une vision d'ensemble et une meilleure compréhension de la situation des arts et de la culture à Saint-Antoine-sur-Richelieu. **Mise à jour par le CCCT, en ce jour du 10 novembre 2011.**

Sur la base de ce portrait de la situation et des consultations effectuées, **l'ancien** comité a pu dégager des recommandations quant aux choix qui devraient être posés par la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au cours des prochaines années afin de contribuer pleinement à la vitalité culturelle de son milieu de vie.

## 1. Les fondements de la politique culturelle

Avant de déterminer la nature de l'intervention culturelle municipale, il est essentiel d'identifier les valeurs fondamentales qui relèvent de la réalité culturelle et de sa dynamique propre et auxquelles entend souscrire la municipalité. Ces valeurs, par lesquelles la municipalité présente sa vision de la culture et de son apport à la collectivité, constituent les fondements de la politique culturelle.

Ces fondements représentent, en quelque sorte, les raisons qui motivent la municipalité à prendre en compte le développement culturel sur son territoire et qui justifient sa volonté de s'y investir, pour le mieux-être de ses citoyens et citoyennes.

En encourageant et en permettant la réalisation de la Maison de la Culture Eulalie-Durocher en 2001 et en confiant sa gestion à un organisme culturel du milieu, la Société historique et culturelle, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu a d'ores et déjà prouvé qu'elle avait intégré un certain nombre de ces valeurs ou fondements, en ce qui a trait plus précisément à sa volonté d'assurer l'accès et la participation des citoyens et des citoyennes aux arts et à la culture. Il s'avère donc pertinent de réaffirmer ces valeurs tout en les élargissant à une notion de la vie culturelle plus englobante, correspondant à la définition et à la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale.

Il est proposé, pour la politique culturelle de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, les quatre fondements suivants :

La culture est :

- Un bien et un héritage collectifs qui doivent être accessibles à tous les citoyens et citoyennes;

- Une voie essentielle d'expression et de réalisation de la personne et de la communauté, qui contribue de façon privilégiée à la qualité de vie personnelle et collective;
- Un facteur d'émergence et d'affirmation de l'identité collective et du sentiment d'appartenance au milieu de vie ;
- Un levier de développement de la communauté, dans ses dimensions sociales et économiques, qui participe activement à l'épanouissement et au développement global de la collectivité.

## 2. La culture à Saint-Antoine-sur-Richelieu

Au moment de se doter d'une politique culturelle, la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu part avec une bonne longueur d'avance sur bien d'autres municipalités quant à son passé et son actif culturel. Une liste non exhaustive et non chronologique des antécédents à l'intervention municipale dans le domaine culturel permet de mettre en lumière la nature de l'engagement de la municipalité, l'apport de certaines personnes ou de certains organismes, les créneaux qui se sont développés et les facteurs qui sont à l'origine de l'intervention municipale.

- Certains membres du clergé initient au théâtre dès les années 1920;
- Nombreuses chorales d'église et présence de la musique d'orgue;
- Bibliothèques municipale et scolaire;
- Société historique et culturelle : Conférences historiques, Dîner des femmes patriotes, traversée des patriotes, publication de périodiques et édition d'ouvrages, panneaux touristiques, etc.
- Différents comités des loisirs ; films en plein air, Fêtes nationales, cours divers, etc.
- Activités du club de l'âge d'or : sorties touristiques, théâtre, etc.
- Les pratiques culturelles dans les dernières années : le Marché champêtre, Les fêtes du 250<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Antoine, des festivals : Les Dentelles de Bois, Les Cantilies, concours de Maisons fleuries, différents concerts et spectacles : Claude Gauthier, Jean-Guy Moreau, Les petits chanteurs de Laval avec Grégory Charles, Le chœur de la Montagne, etc;
- La présence d'artistes résidents ou ex-résidents à Saint-Antoine et l'influence de leaders culturels.

- Chorales Au fil de l'Eau et la Chanfonie;
- Règlement d'urbanisme et comité consultatif;
- **Achat** par la municipalité de l'ancien presbytère pour le convertir en Maison de la culture et support financier à son **CCCT**, participation d'une conseillère municipale à la gestion de la programmation et à l'administration. La municipalité offre également un service d'impression, d'information au public et l'entretien ménager, l'assurance-responsabilité, etc.
- Répertoire actuel d'équipements culturels à Saint-Antoine : école, salle communautaire (l'âge d'or, expositions, etc.), église (concerts, récitals, visites historiques, etc.), Maison de la culture (expositions, conférences, spectacles, concerts, visites scolaires et ateliers, etc.) Restaurants privés (soirées chorale et cabarets), etc.

### 3. Les principes directeurs de l'intervention culturelle municipale

L'intervention culturelle de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu doit s'appuyer sur des principes généraux qui viendront guider et imprégner l'ensemble des actions mises en œuvre par la municipalité.

Certains principes existants sont déjà contenus dans la mission, dans les pratiques et politiques actuelles de la plupart des chartes des Services des loisirs au Québec, i.e. :

Assurer, dans les meilleures conditions possibles, l'accessibilité aux loisirs **et à la culture.**

Soutenir les organismes sociocommunautaires qui répondent aux aspirations des citoyens et citoyennes ;

Répondre efficacement aux besoins d'information, d'éducation et de culture des citoyens, des entreprises et des institutions du territoire.

Il convient donc, dans la détermination des principes directeurs de l'intervention culturelle municipale, d'examiner les principes d'intervention actuels de la municipalité, de les réaffirmer au besoin, mais également de les élargir et de les bonifier afin de prendre en compte les fondements de la politique culturelle, les attentes émises lors de la consultation auprès du milieu, le contexte actuel et les nouvelles approches que requiert la mise en œuvre d'une politique culturelle municipale.

D'autre part, le fait même de vouloir se doter d'un tel encadrement témoigne d'une volonté politique indéniable et positionne Saint-Antoine-sur-Richelieu parmi les municipalités et les régions qui n'ont pas peur de croire au développement culturel et d'y investir. Parallèlement à ces municipalités et régions dont certaines qui ont connu un déclin de l'activité industrielle traditionnelle ou encore de l'agriculture ou des pêches,



Saint-Antoine croit désormais pouvoir assurer une part de son avenir par l'essor de l'entreprise culturelle et de son potentiel touristique.

Il est proposé, en conséquence, d'appuyer l'intervention culturelle de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu sur les six principes directeurs suivants :

1. Parce que la culture constitue un bien collectif et un facteur d'épanouissement pour ses citoyens et sa communauté, la municipalité se reconnaît une responsabilité en matière de développement culturel local.
2. La municipalité reconnaît l'importance de la culture dans sa communauté ainsi que la contribution essentielle de tous ceux et celles qui peuvent s'y engager. Cette responsabilité est donc collective et est partagée par :

- les citoyens et les citoyennes de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Ceux-ci sont au cœur de la dynamique culturelle de leur village. Ils sont des acteurs essentiels dans la définition et dans la mise en œuvre des services et activités culturels les plus adéquats, susceptibles de répondre à leurs attentes et à leurs aspirations.

- les différents partenaires du milieu

Le dynamisme culturel du village s'appuie sur l'ensemble des partenaires publics et privés de la collectivité, y compris les autres paliers de gouvernement. Les organismes culturels, le milieu scolaire, les milieux socio-économiques, les groupes socio-communautaires, les artistes et les artisans sont autant de partenaires essentiels à la vitalité des arts et de la culture à Saint-Antoine-sur-Richelieu.

- la structure municipale dans son ensemble

La mise en œuvre de la politique culturelle requiert la contribution des divers services municipaux, directement ou indirectement engagés dans le développement culturel local. Parce que le développement de l'activité culturelle constitue un levier de la dynamique collective globale, il importe d'y associer les acteurs municipaux qui se préoccupent de cette dynamique, dans ses dimensions culturelles, sociales, économiques et touristiques. En d'autres mots, les valeurs, les orientations et la réalisation de la politique culturelle municipale concernent et appellent l'adhésion de l'ensemble des intervenants municipaux qui pourront être appelés à y contribuer, dans leur domaine d'intervention respectif.

3. L'expression de l'identité culturelle antonienne doit être préservée, favorisée et développée.

Cette identité repose sur l'héritage historique et culturel de la municipalité et aussi sur l'expression vivante des arts et de la culture dont les citoyens artistes, les organismes et les partenaires culturels de Saint-Antoine-sur-Richelieu sont les porteurs privilégiés. Cette identité ne serait pas complète si elle n'incluait pas les différentes caractéristiques que lui confère sa ruralité, le caractère du patrimoine bâti qui s'y rattache, l'axe nature-culture qu'elle sous-tend, la production agro-alimentaire et agro-touristique de plus en plus originale qui la dynamise aujourd'hui.

4. L'action culturelle municipale doit tendre vers la **démocratisation** des arts et de la culture. Elle doit avoir pour objectif de faire des arts et de la culture une dimension parfaitement intégrée à la vie quotidienne des gens.
5. L'action culturelle municipale doit permettre de créer les conditions favorables à la pratique culturelle et à l'accès de la population aux arts et à la culture.
6. La dynamique culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'inscrit dans un contexte régional qui offre plusieurs opportunités **d'échanges, de collaborations et d'actions d'ouverture** pour la municipalité. Cette ouverture ne peut que faciliter l'accès de la population antonienne à un éventail de produits et de services culturels, tout en favorisant le rayonnement de la vitalité culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

## 4. Les rôles de la municipalité

Sur la base de principes directeurs qui guident l'intervention municipale en matière culturelle, il convient de préciser les rôles qu'entend assumer la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu pour faciliter la réalisation des objectifs de la politique culturelle et pour favoriser la complémentarité des actions de ses partenaires.

1. La municipalité planifie et s'assure de la gestion efficiente des ressources collectives municipales (financières, humaines et matérielles) nécessaires au développement culturel local.
2. La municipalité exerce un **leadership** en regard du développement culturel sur son territoire. Ce leadership se traduit notamment dans le cadre des axes suivants :
  - Elle suscite le développement harmonieux et intégré de l'ensemble des volets de l'activité culturelle sur son territoire ;
  - Elle suscite la contribution de ses partenaires (milieu culturel, monde scolaire, milieu socio-économique, groupes de citoyens, partenaires publics et privés, etc.), agissant ainsi comme catalyseur et facilitateur, dans une recherche de concertation, de coordination et de complémentarité des efforts.
3. La municipalité **soutient, dans les limites de ses ressources, les initiatives** des citoyens, des groupes de citoyens et des organismes municipaux qui s'investissent dans l'activité culturelle locale, en réponse aux attentes culturelles de la population. À ce titre, elle favorise et appuie la prise en charge par le milieu des activités et services culturels rendus disponibles sur le territoire.
4. La municipalité crée, à l'intérieur de sa propre structure, **une dynamique et une concertation propices** à la réalisation et à la mise en œuvre de la politique culturelle et des interventions qui y sont rattachées.

## 5. Les grandes orientations de la politique culturelle

Considérant la dynamique culturelle particulière de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et sur la base des principes directeurs de son intervention culturelle, il est proposé d'axer l'action culturelle municipale pour les prochaines années autour des cinq grandes orientations suivantes :

- Préserver, mettre en valeur et rendre accessible l'héritage historique et culturel de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à la fois village et campagne, qui allie fièrement ses caractères rural, patrimonial et artistique.
- Investir dans la coordination de l'activité culturelle sur le territoire de la municipalité
- Favoriser et valoriser la participation des citoyens et des citoyennes aux activités culturelles;
- Miser sur le développement de l'activité culturelle comme facteur essentiel de qualité et de vitalité du milieu de vie ;
- Offrir un accès à une diversité de produits culturels

## 6. Les orientations, objectifs et moyens généraux préconisés

Pour chaque grande orientation identifiée, nous retrouvons, dans les pages suivantes, les orientations, objectifs et moyens généraux qui permettront de concourir à leur réalisation.

### 1. Première grande orientation:

Préserver, mettre en valeur et rendre accessible l'héritage historique et culturel de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à la fois village et campagne, qui allie fièrement ses caractères rural, patrimonial et artistique.

#### 1.1 Accroître les interventions de conservation, de mise en valeur, d'interprétation et d'animation de l'histoire et du patrimoine de la municipalité;

##### 1.1.1 Contribuer à l'amélioration des connaissances sur le patrimoine et l'histoire locale;

- Garder actif et accessible au public l'inventaire architectural des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire municipal ;
- Soutenir les activités de la Société historique et culturelle, susciter et appuyer les initiatives du milieu visant à enrichir les connaissances sur l'histoire et le patrimoine de la municipalité ;
- **Sensibiliser les gens** et développer les activités d'identification et de recherche sur le patrimoine historique et archéologique de Saint-Antoine-sur-Richelieu, particulièrement sur les sites présentant un fort potentiel à cet égard.

##### 1.1.2 Favoriser l'intérêt, la sensibilisation et la participation de la population à la conservation et à la mise en valeur des richesses du patrimoine local

- accroître, avec les partenaires du milieu, les activités de sensibilisation et d'information sur l'histoire et le patrimoine de la municipalité, notamment en:

- planifiant la présentation d'activités de sensibilisation dans un programme d'animation de la Maison de la culture et dans le cadre d'autres activités ou événements qui peuvent s'y prêter;
- encourageant, en collaboration avec les partenaires scolaires et les intervenants en histoire et patrimoine du milieu, l'intégration, dans les programmes pédagogiques, d'activités de sensibilisation aux richesses du patrimoine bâti et de l'histoire de la municipalité;
- rendant disponibles, lorsque possible, aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux d'intérêt des outils d'aide technique et d'expertise pour les sensibiliser aux caractéristiques architecturales de leur bâtiment;

### **1.1.3 Miser sur la conservation et la mise en valeur des richesses du patrimoine bâti, archéologique et naturel de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

- conserver une préoccupation majeure quant à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine bâti dans la récente actualisation du plan d'urbanisme de la municipalité;
- procéder à l'élaboration d'un plan d'intervention ciblant la conservation des éléments patrimoniaux les plus significatifs;
- évaluer l'opportunité de procéder à la citation d'ensembles ou de bâtiments patrimoniaux de grand intérêt sur le territoire et de développer, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, des modalités d'incitation à la conservation de ces biens auprès de leurs propriétaires privés ou publics;
- procéder à l'identification des sites naturels d'intérêt, notamment sur les rives du Richelieu, dans les campagnes et les fermes environnantes, ainsi qu'à la planification d'interventions en faveur de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine naturel de Saint-Antoine.

#### **1.1.4 Contribuer à l'animation et au rayonnement de l'histoire et du patrimoine de Saint-Antoine-sur-Richelieu**

- Encourager, poursuivre et financer le programme d'identification des lieux et des bâtiments d'intérêt patrimonial sur le territoire municipal ;
- susciter et appuyer les initiatives déjà existantes du milieu visant à élaborer des circuits mettant en valeur les richesses du patrimoine et les accroître en collaboration avec les municipalités environnantes ;
- favoriser et soutenir la mise en place d'activités d'animation alliant les richesses artistiques et le patrimoine de la municipalité ;
- cibler et favoriser l'intégration de l'interprétation et de la mise en valeur du patrimoine et de l'histoire dans les interventions touchant l'aménagement du quai, des bords de la rivière Richelieu, de l'espace rural des autres parcs, espaces verts et sites naturels de la municipalité, afin d'exploiter le potentiel de maillage et la force d'attraction des richesses locales selon l'axe nature-culture ;
- identifier et évaluer l'opportunité d'appuyer plus particulièrement la mise en valeur de ressources patrimoniales du milieu offrant un potentiel d'interprétation dans des créneaux originaux ou reflétant des particularités distinctives de l'histoire et du patrimoine local. ( Château Saint-Antoine, Maison René-Dupont, l'église Saint-Antoine-de-Padoue, etc.)

## **2. Deuxième grande orientation :**

Investir dans la coordination de l'activité culturelle sur le territoire de la municipalité en regroupant et en rationalisant les investissements du secteur culturel municipal autour d'un axe privilégié de développement culturel. Éviter l'éparpillement des ressources financières et humaines et favoriser l'harmonisation des activités offertes pour une meilleure participation de la population.

## **2.1 Unifier les budgets dévolus à l'activité culturelle *et la mission éducative***

Cette orientation a le mérite d'obtenir l'approbation de la majorité des personnes consultées sur la politique culturelle. Notre municipalité est trop petite pour que les budgets soient divisés entre de trop nombreux intervenants. Non seulement, les sommes dévolues à l'action culturelle mais également les ressources humaines et les activités proposées seraient mieux à même de rejoindre et de servir la population sous une coordination unique soucieuse de répondre aux besoins les mieux identifiés.

## **2.2 Soutenir la Maison de la culture Eulalie-Durocher et son comité de gestion, assurer l'existence et le financement de la Maison à plus long terme et la reconnaître comme axe privilégié du développement culturel antonien.**

La Maison de la culture est indéniablement devenue en *dix ans* un pôle d'activités et de développement culturel plutôt efficace, avec juste ce qu'il faut d'audace dans les projets qu'elle propose et de plus en plus de représentativité de la population qu'elle dessert. Elle est à la fois un lieu et une force d'animation, à la fois une présence qui pourrait encore s'accroître et un outil d'organisation central et moteur du développement culturel de la municipalité. La municipalité devra réorganiser ses ressources financières actuelles en loisirs et culture, se donner accès à de nouvelles sources de financement pour maintenir et développer cette expérience réussie et non seulement porteuse et prometteuse mais voir à en assurer la pérennité à travers le temps comme un visage, voire une identification pour le village de Saint-Antoine et la région immédiate.



### **2.3 Investir dans la coordination et l'animation des activités culturelles**

Afin de donner corps à la présente orientation et de pouvoir en récolter les bénéfices, la municipalité devra engager à court terme, une ou des personnes ressources pouvant assumer la coordination et l'animation unifiée de la Maison de la culture ainsi que les activités de formation offertes soit directement par la municipalité ou par la Maison de la culture.

### **3. Troisième grande orientation :**

Favoriser et valoriser la participation des citoyens et des citoyennes aux activités culturelles

#### **3.1 Mettre l'accent sur l'information comme moyen d'accès aux arts et à la culture**

- poursuivre la diffusion de la programmation de loisir artistique et de formation culturelle auprès de l'ensemble de la population ;
- améliorer la mise à contribution des canaux d'information et des ressources professionnelles de la municipalité pour la diffusion de l'information artistique et culturelle auprès de la population (journal municipal, site WEB de la municipalité, etc.) ;
- maximiser l'utilisation des équipements para-municipaux et municipaux : Maison de la culture, bibliothèque municipale, église et lieux communautaires, etc., comme carrefours d'information sur les activités artistiques et culturelles ;
- susciter la contribution des divers réseaux de partenaires pour la diffusion de l'information culturelle auprès de groupes cibles de la population (partenaires communautaires, groupes sociaux, milieu scolaire, etc.) ;
- explorer les possibilités de développer des supports d'information complémentaires pouvant être accessibles dans les lieux publics extérieurs et dans les endroits stratégiques du territoire municipal ( ex : colonne Morris, babillard culturel chez les marchands).

### **3.1.1 Miser sur l'intérêt de la population pour accroître les actions de sensibilisation et de promotion des activités culturelles locales**

- développer une stratégie de promotion mettant en valeur la qualité de la formation artistique et culturelle offerte dans la municipalité ;
- encourager et appuyer les initiatives de concertation du milieu visant à développer des stratégies ou des outils collectifs d'information et de promotion des activités culturelles et à en améliorer la couverture médiatique;
- favoriser la participation des artistes, groupes et organismes culturels du milieu aux activités régionales ou nationales de promotion des arts et de la culture et des acteurs qui y contribuent (ex. : Journées de la culture).

### **3.2 Favoriser la mobilisation des citoyens et des citoyennes autour de la dynamique culturelle locale**

- susciter et appuyer le regroupement ou la rencontre périodique d'organismes culturels, de groupes et de collectifs, (peintres, ébénistes, artisans, antiquaires, musiciens...) comme moments privilégiés de mobilisation et d'engagement des citoyens et citoyennes dans la vie culturelle locale.

### **3.3 Miser sur les jeunes et la relève**

- encourager les initiatives des jeunes Antoniens qui désirent s'engager dans la dynamique culturelle de leur municipalité, en suscitant et en appuyant leurs efforts en faveur de l'émergence de projets novateurs et d'événements. Favoriser leur utilisation ponctuelle des lieux de diffusion culturelle comme la Maison de la culture, l'église, le centre communautaire et y accueillir leurs projets.
- continuer d'accueillir des groupes scolaires à la Maison de la culture et que la Maison de la culture et la bibliothèque favorisent des projets attrayants qui rejoignent les jeunes sur leur territoire, scolaire ou familial.
- accueillir la participation sporadique de jeunes adolescents dans certains projets, les former, les superviser et les encourager à faire profiter la vie culturelle locale de leur investissement en idées, en présence et en participation active.

### **3.4 Souligner la poursuite de l'excellence et la participation des citoyens et des citoyennes à la vie culturelle locale**

- poursuivre l'appui apporté aux partenaires du milieu engagés dans la présentation d'activités d'appréciation, de valorisation et d'encouragement à l'excellence des citoyens et citoyennes qui se distinguent par leur engagement culturel et artistique : reconnaissance des succès de concitoyens dans le Gens de Saint-Antoine, à l'occasion du Dîner champêtre des femmes patriotes et autres.
- explorer les possibilités de développer d'autres occasions de reconnaissance et de valorisation des organismes, groupes, bénévoles, partenaires et entreprises dont l'engagement culturel local est particulièrement significatif.

### **3.5 Favoriser et valoriser la participation des personnes vieillissantes**

- Favoriser la diffusion du leitmotiv que la culture existe par l'apport de chacun et que plus spécifiquement, notre culture est issue du vécu de chacun. Redonner aux personnes vieillissantes une place pour s'exprimer et transmettre publiquement leur legs d'expérience de même que leur permettre de trouver dans un bénévolat organisé, nourrissant et constructif une place bien à elles.

### **3.6 Encourager la contribution des partenaires du milieu antonien à la vitalité culturelle locale**

- encadrer et appuyer des initiatives collectives du milieu visant à inciter l'entreprise privée (commerces et industries) à contribuer au financement d'activités culturelles;
- développer des modalités de collaboration avec l'entreprise privée pour le financement de projets culturels structurants;
- inciter les entreprises et les partenaires socio-économiques du territoire élargi de la municipalité à solliciter la contribution des artistes, organismes et groupes culturels du territoire dans la tenue de leurs activités;
- établir des mécanismes de concertation formelle avec les partenaires du milieu scolaire (élémentaire et secondaire) afin de faciliter l'échange d'information, la coordination et la complémentarité des actions, le partage de ressources ou la réalisation de projets culturels conjoints;

- susciter l'intégration des richesses artistiques, culturelles et patrimoniales de Saint-Antoine-sur-Richelieu dans les activités de promotion touristique menées par la municipalité et les divers partenaires touristiques.

### **3.7 Favoriser les échanges et les partenariats culturels avec l'extérieur**

- encadrer et formaliser les modes de jumelage municipal avec les villages de l'extérieur et favoriser le développement d'échanges artistiques et culturels dans le cadre de ces jumelages;
- profiter de la mise en réseau de la bibliothèque municipale sur le territoire régional et québécois, de façon à faciliter les échanges d'information, de ressources et d'activités;
- poursuivre et élargir les échanges et les ententes de collaboration avec les municipalités environnantes afin de diversifier et de bonifier l'offre d'activités culturelles rendue disponible à la population antonienne;
- favoriser la participation des intervenants culturels de la municipalité et du milieu aux activités de concertation culturelle et d'échanges initiés sur le plan régional.

#### **4. Quatrième grande orientation :**

Miser sur le développement de l'activité culturelle et agro-touristique comme facteur essentiel de qualité et de vitalité du milieu de vie

#### **4.1 Soutenir les initiatives des artistes, collectifs et organismes culturels du territoire en faveur de la création, production, formation et diffusion artistiques et culturelles**

##### **4.1.1 Encourager la participation des artistes professionnels à la dynamique culturelle locale**

- Susciter la contribution des artistes professionnels aux activités culturelles et artistiques régulières de la municipalité, notamment en :
  - favorisant leur représentation au sein du comité de sélection de la Maison de la Culture et d'une structure éventuelle qui encadrerait l'acquisition d'œuvres d'art par la municipalité (sélection des exposants, des œuvres, etc.) ;
  - sollicitant leur contribution occasionnelle à la planification des programmations artistiques dans le cadre d'événements municipaux récurrents et des activités d'animation artistique et culturelle, notamment offertes à la Maison de la culture ;
  - associant les artistes professionnels aux activités de formation offertes par la municipalité et/ou par la Maison de la culture.

##### **4.1.2 Assurer le rayonnement des artistes, des groupes et des organismes culturels sur le territoire municipal et extra-municipal**

- améliorer les connaissances sur les artistes de la municipalité, sur leurs œuvres et leurs activités, en procédant à un recensement des ressources artistiques du territoire ;
- contribuer à faire connaître les artistes et les organismes culturels du territoire, leurs œuvres et leurs activités, notamment en utilisant les canaux

d'information municipaux disponibles (journal municipal, site WEB de la municipalité, etc.) ;

- poursuivre et intensifier l'accueil d'œuvres d'artistes professionnels dans la programmation des expositions de Maison de la culture ;
- inciter les partenaires du milieu, notamment le monde scolaire, à utiliser les ressources et programmes disponibles pour l'accueil de nos artistes ou de groupes artistiques dans les écoles de notre commission scolaire ou des commissions limitrophes (Beloeil, Sorel, Saint-Hyacinthe, etc.) en facilitant les échanges d'information sur les ressources artistiques disponibles sur le territoire ;
- planifier et faciliter la contribution et la prestation des artistes, groupes et organismes culturels du milieu antonien dans le cadre des activités d'animation de la Maison de la culture et des événements récurrents ;
- favoriser la participation privilégiée des artistes, groupes et organismes culturels antoniens aux diverses activités municipales (publications, réceptions, événements spéciaux, mise en valeur de la municipalité lors de manifestations diverses, etc.).

#### **4.1.3 Créer les meilleures conditions pour faciliter la production des artistes, des artisans, des groupes et des organismes culturels**

- poursuivre le soutien municipal aux organismes de production reconnus ; Maison de la culture, organisateurs de la Saint-Jean, Loisirs, etc.
- assurer l'accès des organismes, groupes et collectifs culturels à des locaux adéquats, notamment en collaboration avec les partenaires scolaires ;
- faciliter le rapprochement et la concertation des intervenants culturels de la municipalité notamment en :
  - favorisant la rencontre bisannuelle d'un comité consultatif permanent des arts et de la culture, afin de susciter la concertation des acteurs culturels locaux, de faciliter la consultation du milieu sur les interventions culturelles municipales, d'améliorer la coordination des actions et des activités culturelles offertes sur le territoire (calendrier des activités) et de favoriser l'émergence de stratégies communes ou de projets collectifs ;

- facilitant le regroupement des artistes et des artisans du territoire afin de favoriser leurs activités de création et de production et de susciter les échanges et les actions communes.

## **4.2 Optimiser les interventions municipales en matière de formation, de diffusion et d'animation culturelle**

### **4.2.1 Consolider et diversifier la formation en arts et culture**

- poursuivre l'offre d'activités de formation artistique et culturelle destinée à la population antonienne (vérifier et répertorier les attentes)
- évaluer, à moyen terme, l'opportunité de confier des mandats de formation aux organismes du milieu, en élaborant un plan de développement à cet égard ;
- favoriser la diversification de l'offre d'activités de formation, en ciblant plus particulièrement :
  - un plus large éventail de disciplines couvertes ;
  - un plus large éventail de pratiques artistiques au sein des disciplines couvertes ;
- privilégier, dans l'offre de formation, les activités d'éveil, d'initiation et d'apprentissage des différentes disciplines artistiques et culturelles ;
- resserrer les liens de collaboration avec les partenaires scolaires pour assurer la diversité et la complémentarité de l'offre d'activités de formation offertes aux jeunes et pour susciter des échanges de ressources ;
- intensifier les collaborations avec les municipalités environnantes en vue de diversifier l'offre d'activités de formation offerte à la population antonienne ;
- poursuivre et consolider les efforts consentis afin d'assurer des conditions favorables à une formation artistique de qualité, en ciblant plus particulièrement l'accès à des locaux adéquats, le perfectionnement des formateurs et la contribution des artistes professionnels aux activités de formation ;

- se doter de mécanismes d'évaluation périodique de la qualité de la formation offerte, du taux de satisfaction et des besoins et attentes de la population en cette matière.

#### **4.2.2 Accroître et renforcer les activités de diffusion artistique et culturelle sur le territoire municipal**

##### **4.2.2.1 Assurer la diffusion des lettres et de la lecture**

- poursuivre et intensifier les efforts visant à développer les collections de la bibliothèque municipale et à en diversifier les supports ;
- doter le service de la bibliothèque des ressources nécessaires à l'encadrement de ses services de base et de son animation ;
- consolider et développer les activités d'animation, de la bibliothèque et de la Maison de la culture, qui concourent à la sensibilisation de la population aux lettres et à la lecture, en appelant notamment la contribution d'écrivains professionnels du milieu et de la région ;
- miser sur le taux élevé de fréquentation de la bibliothèque pour développer des services et des conditions d'accueil particulier destinées aux groupes et clientèles spécifiques qui fréquentent l'établissement.

##### **4.2.2.2 Consolider et développer la diffusion des arts visuels et des métiers d'art sur le territoire antonien**

- consolider et structurer l'intervention municipale en matière de diffusion des arts visuels et des métiers d'art, notamment en :
  - soutenant la Maison de la culture dans l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique d'exposition, précisant les orientations quant à la programmation des activités et aux modalités d'accueil des artistes et artisans qui y exposent ;
  - confiant l'élaboration et la mise en œuvre de cette programmation au **CCCT** ou à un sous-comité de sélection doté de ressources financières correspondantes ;



- favorisant l'accueil, à la Maison de la culture, d'expositions provenant de l'extérieur (ex : expositions itinérantes provenant de partenaires muséaux d'ailleurs au Québec), de façon à utiliser les ressources disponibles et à diversifier la programmation offerte à la population antonienne ;
- appuyant les initiatives du milieu visant à présenter à la population des événements de diffusion en arts visuels et en métiers d'art.

#### **4.2.2.3 Renforcer la diffusion des arts de la scène sur le territoire et favoriser l'accès des organismes et groupes du milieu aux équipements de diffusion**

- poursuivre la présentation d'activités de diffusion en arts de la scène à la Maison de la culture, à l'église et dans les équipements municipaux, notamment à la salle communautaire ;
- améliorer les ressources techniques à la disposition de la Maison de la culture et procéder à l'acquisition des ressources supplémentaires nécessaires pour favoriser la diffusion de productions de qualité en arts de la scène
- envisager l'aménagement d'une véritable petite salle de spectacles à la Maison de la culture. Faire les études nécessaires et utiliser les possibilités de subvention disponibles à cet effet pour améliorer, réaménager ou agrandir le cas échéant le cadre bâti de la Maison de la culture pour y aménager une scène, un pont d'éclairage et un système de sonorisation ainsi que doubler le nombre de places assises disponibles;
- procéder à l'évaluation des besoins en diffusion des organismes et groupes œuvrant en arts de la scène, ainsi qu'à l'étude des composantes du parc d'équipements disponible à cet égard sur le territoire municipal (incluant les équipements scolaires) et des solutions possibles pour favoriser l'accès des organismes du milieu aux équipements de diffusion ;
- poursuivre le soutien municipal aux groupes et organismes de production qui présentent des activités de diffusion, en accordant une attention particulière à leurs besoins d'élargissement de leurs revenus autonomes. (chorales et autres...).

#### **4.2.3 Accroître les occasions d'animation du milieu en misant sur la contribution des ressources artistiques et culturelles antoniennes**

- poursuivre et maximiser l'utilisation de la Maison de la culture comme carrefour d'animation et de sensibilisation à l'ensemble des disciplines artistiques, incluant l'histoire et le patrimoine local ;
- encourager et intensifier l'intégration de programmations artistiques et culturelles dans les événements et fêtes populaires initiés ou supportés par la municipalité, en mettant notamment à contribution les ressources artistiques et culturelles antoniennes ;
- susciter et soutenir les initiatives du milieu visant à mettre en place un événement artistique et culturel d'impact et récurrent à Saint-Antoine-sur-Richelieu (L'Art des Sens ou autres), regroupant et mettant en valeur l'ensemble des acteurs culturels du milieu, de toutes les disciplines artistiques ;
- prévoir, dans les interventions municipales liées au développement du quai, des autres parcs et espaces verts, des aménagements se prêtant aux rassemblements populaires et aux manifestations artistiques et culturelles extérieures et encourager la participation des ressources culturelles antoniennes dans l'animation de ces lieux.

#### **4.3 Favoriser l'émergence du produit culturel de caractère agro-alimentaire et agrotouristique.**

- Encourager l'essor des produits locaux de caractère agro-alimentaire et agrotouristique., multiplier les vitrines de présentation; i.e. les occasions d'associations entre des événements culturels et la diffusion d'information sur ces produits, des dégustations, etc.
- Que ces produits, au même titre que toute attraction culturelle soient mentionnés avec fierté sur le site Internet de la municipalité.

#### **5. Cinquième grande orientation :**

Offrir un accès à une diversité de produits culturels

## **5.1 Augmenter la diversité et la diffusion du produit culturel sur le territoire de la municipalité**

- En plus d'offrir aux artistes et aux artisans locaux une scène ou un lieu privilégié pour se produire et s'exposer, il faut pouvoir produire, entre autres, à quelques reprises par année, des artistes de la scène que le public antonien doit habituellement aller voir et entendre à des dizaines de kilomètres de chez lui.

## 7. La mise en œuvre et le suivi de la politique culturelle

La mise en œuvre et le suivi de la politique culturelle de la municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu s'appuieront sur les mesures suivantes :

- L'élaboration et la mise en application, dès l'automne 2002, d'un plan d'action triennal dans lequel des priorités et des moyens concrets seront précisés afin de faciliter la réalisation des orientations et objectifs préconisés dans la politique culturelle municipale.
- La mise en place d'un comité permanent de suivi de la politique culturelle dont le mandat sera d'évaluer sur une base périodique l'état d'avancement du plan d'action triennal et de formuler, au besoin, des recommandations en regard de sa mise à jour.

Ce comité de suivi pourrait être composé du comité de gestion de la Maison de la culture, de représentants du Conseil municipal, de citoyens et citoyennes de la communauté, ainsi que de représentants et partenaires culturels du milieu.

## Conclusion

Les travaux effectués dans le cadre de l'élaboration du présent projet de politique culturelle ont permis de mesurer et de mieux cerner les aspirations culturelles des organismes, groupes et citoyens de la collectivité antonienne.

Il est bien entendu que les avenues d'intervention formulées dans ce projet de politique culturelle municipale ne peuvent répondre à l'ensemble des attentes et des besoins, ni résoudre toutes les composantes de la problématique culturelle constatée sur le territoire.

Elles offrent cependant un cadre d'intervention visant à maximiser la cohérence et l'impact des actions de la municipalité et de ses partenaires culturels, en permettant leur adhésion à une vision d'ensemble et à des objectifs collectifs.

Dynamiser les arts et la culture pour en faire un levier d'épanouissement pour chaque citoyen et citoyenne et pour notre communauté, voilà un défi important mais aussi stimulant pour la municipalité et ses partenaires.

Avec la qualité des ressources en place, la participation des citoyens et des citoyennes, la contribution des partenaires et la volonté de nos décideurs, il est permis d'affirmer que ce défi peut être pleinement relevé au profit de l'affirmation de l'identité culturelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu.

Mise à jour le 29 novembre 2011. (par Stéphane Latulippe)